

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 3 juillet 2020

Date de publication : 9 juillet 2020	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 26 juin 2020	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 61 (387 voix)
	Votes: Pour: 387 voix - Contre: 0 - Abstention: 0

Le 3 juillet 2020, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Niort (79) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents, en visioconférence ou représentés :

AU TITRE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME: <u>Anais: Laëtitia REMETTER</u>; Andilly: Karine DUPRAZ; <u>Angliers: Didier TAUPIN</u>; <u>Benon: Damien ROUCHIER</u>; <u>Courçon: Florence GUIBERTEAU</u>; <u>Cram Chaban: Caroline QUEMERAIS</u>; <u>Esnandes: Frédéric BRAUD</u>; <u>Ferrières: Jenny MORTAGNE</u>; La Grève sur Mignon: Stéphane COUTTIER et Lucie ALLARD; Le Gué d'Alleré: Didier GOY; La Ronde: Jean-Pierre SERVANT

AU TITRE DES COMMUNES DES DEUX-SEVRES: Amuré: Francette HERAULT; Arçais: Philippe LEYSSENE; Bessines: Serge GELIN et Caroline CALVEZ; Le Bourdet: Jean-Luc CLISSON; Coulon: Anne-Sophie GUICHET et Benoît LALERE; Epannes: Isabelle GAUTIER et Armelle RAVARD; Magné: Catherine TROMAS; Mauzé sur le Mignon: Isabelle PAUMIER; Niort: Elmano MARTINS et Thibault HEBRARD; Prin Deyrançon: Olivier D'ARAUJO; Saint Georges de Rex: Denis QUERTAIN; Saint Hilaire la Palud: Dany BREMAUD; Vallans: Olivier CAILLE

AU TITRE DES COMMUNES DE VENDEE : Benet : Georges MERCIER ; La Couture : Cédrine ALVEZ DA CRUZ ; Doixlès-Fontaines : Benoît BERLAND ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Claire TRAINEAU ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS et Isabelle COLAS ; Longèves : Bruno FERRET ; Maillé : Patricia LUCAS et Cédric GESTRAUD ; Maillezais : Mélanie LIMOGES ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Nalliers : Bruno FABRE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Pierre le Vieux : Mickaël BARDE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; La Taillée : Florence TROTTIN ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETEAU ; Vouillé-les-Marais : Yveline PHELIPEAU

AU TITRE DES EPCI: <u>Communauté d'Agglomération de La Rochelle: Yann HELARY</u>; <u>Communauté de Communes Moutierrois Talmondais: Daniel NEAU</u>; <u>Communauté de Communes Sud Vendée Littoral: Guy BARBOT</u>

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Charente-Maritime : Pascal CHIASSON

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Guy MOREAU AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME : Karine DUPRAZ AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES : Séverine VACHON

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE : François BON, Arnaud CHARPENTIER



Budget supplémentaire 2020 Budget principal

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr



Accusé de réception en préfecture 079-257902205-20200703-2020AG0703BSPB-DE Date de télétransmission : 17/07/2020

Date de réception préfecture : 17/07/2020

Budget supplémentaire 2020 Budget principal

Contexte

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 24 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020;

Vu la délibération du Comité syndical du 3 juillet 2020 affectant les résultats 2019, préalablement adoptée;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2019, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions 2020.

Après en avoir débattu, le comité syndical

DECIDE:

d'approuver le budget supplémentaire 2020, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 412 705,75 € pour le budget principal, dont 413 729,53 € sur la section de fonctionnement et 998 976,22 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus